

2021

La Trame Verte et Bleue en Pays de Bray SAINT-SAËNS





**Xavier
LEFRANÇOIS**
Président

Mot du Président

Protéger l'environnement,
C'est protéger notre source de nourriture et d'eau potable,
C'est préserver la qualité de l'air que nous respirons,
C'est conserver le climat que nous connaissons,
C'est préserver l'avenir de l'Homme.



**Jean-François
PAILLARD**
*Vice-président
environnement*

Mot du Vice-président

Planter une haie, urbaniser un terrain, changer la destination d'une parcelle agricole, modifier une rue, une vue, le paysage... Si elles respectent la Trame Verte et Bleue (TVB), ces actions peuvent améliorer la qualité de vie de notre territoire et renforcer l'attractivité de votre commune. Tout est lié.

Comment faire pour concilier le développement économique et l'urbanisation tout en respectant l'intégrité de l'environnement?

La Trame Verte et Bleue présentée dans ce document est un outil pour vous aider à développer votre commune en suivant ces impératifs a priori inconciliables. Vous y découvrirez un état des lieux de la TVB à l'échelle de votre commune ainsi que les enjeux et les secteurs d'intervention jugés prioritaires sur votre commune et à l'échelle du territoire.

Je vous invite à vous approprier ce document, à partager les réflexions qu'il suscite et à vous en saisir dans le cadre de vos projets d'aménagements. Puis, nous définirons ensemble les actions à mettre en œuvre pour préserver notre biodiversité et renforcer l'attractivité du Pays de Bray.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Sommaire

1. La Trame verte et bleue, un réseau écologique pour la préservation de la biodiversité_	4
1.1. Définition _____	4
1.2. Quelques idées reçues _____	4
2. Continuités et enjeux spécifiques au Pays de Bray _____	5
3. Guide de lecture des cartes _____	6
3.1. État des lieux de la Trame Verte et Bleue _____	6
3.2. Les enjeux et les secteurs d'intervention jugés prioritaires sur votre commune ainsi qu'à l'échelle du Pays _____	7



Le Pays de Bray est reconnu pour son riche patrimoine naturel et paysager. La Trame Verte et Bleue (TVB) doit alors assurer un équilibre entre les enjeux écologiques et socio-économiques au sein du territoire brayon de manière transversale (environnement, urbanisme, agriculture...). Cet outil ambitionne d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité économique et touristique. Avec le soutien financier de l'Union européenne, de l'État et de la Région, une déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale a été menée à l'échelle du Pays de Bray permettant d'établir un état des lieux et travailler sur un plan d'action concerté et partagé.

Afin de doter les élus brayons d'un outil concret de prise en compte de la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale et/ou intercommunale, le PETR a conçu un atlas cartographique pour chaque commune du territoire. **Ce document se compose d'une synthèse et de trois cartographies (état des lieux, secteurs prioritaires, continuités et potentialités) accompagnées d'un guide de lecture.**

1. La Trame Verte et Bleue, un réseau écologique pour la préservation de la biodiversité

1.1. Définition

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil permettant d'éviter l'érosion de la biodiversité en intégrant les réseaux de **continuités écologiques** (zones de déplacement des espèces faunistiques) dans les projets d'aménagement urbain. En d'autres termes, elle a pour objectif de préserver et restaurer les réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. La Trame Verte représente alors les forêts, les prairies et les haies (continuités terrestres) et la Trame Bleue, les cours d'eau, ruisseaux, étangs et mares (continuités aquatiques). Les continuités qui constituent une TVB se déclinent en deux catégories :

- **Les réservoirs de biodiversité** qui sont des espaces au sein desquels la biodiversité est particulièrement riche, où les espèces présentes peuvent réaliser au moins une partie de leur cycle de vie et où les milieux naturels ont conservé leur fonctionnalité.
- **Les corridors écologiques** qui représentent les connexions entre les réservoirs de biodiversité et permettent ainsi aux espèces d'opérer des déplacements voire des migrations indispensables à leur cycle de vie.

À l'instar de l'aménagement d'un territoire urbanisé, les réservoirs de biodiversité peuvent être considérés comme des « villes » et les corridors écologiques comme des « autoroutes » naturelles.

1.2. Quelques idées reçues

Une Trame Verte et Bleue **n'est pas** :

- Une barrière naturelle qui empêche le développement local et économique du territoire;
- Une contrainte réglementaire pour les porteurs de projets ou les collectivités locales;
- Une stratégie qui ne concerne que les milieux et les espèces rares, remarquables ou menacés;
- Un concept théorique sans application pratique.

Une Trame Verte et Bleue **est** :

- Un outil de connaissance des milieux naturels mis à disposition des communes et des intercommunalités pour le développement et l'aménagement durable de leur territoire (carte communale, PLU, PLUi, SCoT...);

- L'opportunité de préserver voire de restaurer des continuités écologiques afin de doter le territoire d'outils dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour une atténuation de ses impacts;
- La prise en compte de l'ensemble de la biodiversité d'un territoire, tant ordinaire qu'exceptionnelle, et une appropriation facilitée de ces enjeux par la population et les acteurs du territoire (ateliers et animations locales, éducation à l'environnement, sciences participatives, Atlas de la Biodiversité Communal...);
- Une initiative locale au service des enjeux et des intérêts locaux afin d'anticiper les obligations réglementaires de demain en prenant en compte les freins et les leviers d'aujourd'hui;
- Une éligibilité facilitée à des dispositifs existants et à venir, permettant de capter des financements pour l'accompagnement et la mise en place de projets concrets au service du territoire (exemple : réimplantation de haies, restauration des réseaux de mares...).

2. Continuités et enjeux spécifiques au Pays de Bray

Le travail mené autour de la TVB du Pays de Bray, porté par le PETR du Pays de Bray, a permis d'établir :

• **Les réservoirs et corridors déterminants :**

- La « Boutonnière » ;
- Les zones humides ou les vallées (cours d'eau, milieux humides...);
- Le bocage ;
- Les zones boisées (Forêt d'Eawy, Forêt de Lyons,...);
- Les zones « Calcicoles » ou de « Versants » (Cuestas – Coteaux calcaires, pelouses calcicoles).

• **Les enjeux caractéristiques :**

- **Paysager** : garant à la fois d'une qualité de vie pour la population locale et d'un marqueur identitaire fort pour l'attractivité du territoire notamment au niveau touristique ;
- **Agricole** : valorisation et entretien des continuités écologiques, notamment grâce à l'élevage ;
- **Naturel** : biodiversité reconnue et à haute valeur patrimoniale (Natura 2000, Espaces naturels sensibles [ENS],...);
- **Climatique** : préservation de la qualité de l'eau, limitation de l'érosion des sols et rôle tampon lors d'événements climatiques d'amplitudes exceptionnelles... ;
- **Énergétique** : valorisation économique du potentiel bocager (valorisation du bois bocager, développement des produits dérivés...).

L'ensemble de ces enjeux s'inscrivant dans un contexte d'urgence climatique, écologique et même sanitaire, il semble nécessaire que les réflexions, mais surtout que les actions soient menées de manière partagée et concertée. Ainsi, sur la base des cartographies de la Trame Verte et Bleue du Pays de Bray, une concertation sera menée afin de travailler à l'élaboration d'un plan d'action opérationnel et d'identifier les initiatives locales.

3. Guide de lecture des cartes

Les cartes qui vous sont présentées dans ce guide vous permettront d'avoir un aperçu :

- de l'état des lieux de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de votre commune ;
- des enjeux et des secteurs d'intervention jugés prioritaires sur votre commune ainsi qu'à l'échelle du Pays.

À noter que ces cartes n'ont pas vocation à être zoomées (à la parcelle par exemple) ni projetées telles quelles à l'échelle locale dans les documents d'urbanisme. Elles pourront cependant servir de base pour mener des réflexions et affiner les enjeux à l'échelle de la commune dans le cadre de projets et/ou de documents d'urbanisme.

3.1. Etat des lieux de la Trame Verte et Bleue

LES RÉSERVOIRS ET CORRIDORS CALCICOLES

Les milieux calcicoles sont des pelouses sèches qui se traduisent par des formations végétales rases composées essentiellement de plantes herbacées vivaces et peu colonisées par les arbres et les arbustes. Elles forment un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs et en grande majorité calcaire.

⇒ **Maintenir et/ou mettre en place un entretien par fauche ou pâturage afin d'éviter la fermeture du milieu par embroussaillage impactant la qualité des sites et provoquant la disparition d'espèces.**

LES RÉSERVOIRS ET CORRIDORS AQUATIQUES

Les milieux aquatiques sont composés par des habitats (berges, fonds, courants), des populations végétales et animales et par la qualité physico-chimique de l'eau (température, nutriments, etc.). Cet ensemble est fortement influencé par le climat, la géologie, l'ensoleillement et la végétation.

⇒ **Freiner la disparition des mares sur le territoire dont la fermeture « naturelle » peut être évitée par un entretien régulier et une restauration des continuités (cours d'eau, mares...).**

LES RÉSERVOIRS ET CORRIDORS HUMIDES

Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire ; où la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année .

⇒ **Inverser la dynamique de retournement de prairie observée sur le territoire (près de 10 000 ha entre 2012 et 2017) et principalement en fond de vallée, préserver et restaurer les milieux sensibles (tourbières notamment).**

LES RÉSERVOIRS BOISÉS

La forêt est un territoire d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5m, un couvert arboré de plus de 10% et une largeur moyenne d'au moins 20m. Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine.

⇒ **Préserver les espaces boisés via les documents d'urbanisme, plans de gestion et favoriser une gestion durable et adaptée (limitation des coupes blanches, opérations sylvicoles espacées dans le temps...)**

LA TRAME BOCAGÈRE

À la différence des paysages ouverts (grandes cultures par exemple), le bocage est caractérisé par un équilibre entre des parcelles cultivées, pâturées, des bois et un réseau de haies et de talus reliant ces différents espaces. D'un point de vue biologique, le bocage associe des espèces des milieux ouverts aux

espèces de lisières forestières.

⇒ **Préserver, valoriser et restaurer la multifonctionnalité du bocage brayon.**

LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANT

La Trame Verte et Bleue identifiée sur le Pays de Bray met en évidence une classification des éléments fragmentant en deux catégories distinctes :

- Les obstacles (infrastructures routières, obstacles de cours d'eau, enveloppe bâtie, voies ferrées) qui correspondent à des éléments difficilement franchissables pour la faune et/ou la flore.
- Les discontinuités (bâti hors enveloppe urbaine principalement) qui sont des éléments franchissables pour la faune et/ou la flore, mais où la pression anthropique reste forte et peut perturber les cycles naturels.

⇒ **Limiter les fragmentations et laisser une place à la biodiversité au sein des espaces bâtis. Lorsque c'est possible, mettre en œuvre des projets de contournements ou d'atténuation (exemples : crapauducs, gîtes à chauve-souris...).**

3.2. Les enjeux et les secteurs d'intervention jugés prioritaires sur votre commune ainsi qu'à l'échelle du Pays

 **Périmètre de point de captage** : périmètre visant à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.


- **Mares à préserver** : point indiquant la présence d'une mare vue et caractérisée, à préserver voire à restaurer.

 **Pollutions diffuses sur cours d'eau** : zones bordées de culture et sensibles aux pollutions qui ne peuvent pas être localisées précisément (traitements appliqués sur les sols et la végétation par exemple) sur lesquelles un travail de réduction des traitements pourrait être engagé par le biais de concertations.

 **Berges potentiellement dégradées** : zones potentiellement soumises au piétinement des bêtes entraînant une dégradation des berges sur lesquelles des mesures de protection des berges pourraient être mises en place.

 **Zones humides présumées** : zones humides dont la surface a été élargie pour permettre de prendre en compte plus largement les enjeux de maintien des surfaces en herbe et éléments bocagers dans un souci d'efficacité des mesures.

 **Bois d'intérêt communautaire** : zones de bois caractérisées par des espèces végétales et animales uniques, menacées de disparition et présentant sur une aire de répartition réduite nécessitant un maintien et/ou un entretien.

 **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** : boisements protégés par un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable permettant d'identifier les boisements qui pourraient faire l'objet de dispositifs de gestion ou de protection.

 **Vergers ou prévergers** : zones de présence de vergers ou prévergers à valeur patrimoniale, à préserver et à valoriser par une économie agricole locale ou une mise à contribution à but pédagogique.

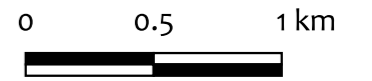
 **Foncier soumis à déprise agricole** : zones sur lesquelles le risque d'abandon de parcelle de l'activité agricole semble élevé.

 **Réseau calcicole restaurable** : zones constituant un réseau fonctionnel d'espaces calcicoles à maintenir et/ou à restaurer.

Trame Verte et Bleue du Pays de Bray

État des lieux

Saint-Saëns



Reservoirs de Biodiversité

- Réservoirs aquatiques - Mares
- Réservoirs aquatiques - Cours d'eau
- Réservoirs calcicoles
- ▨ Réservoirs humides
- Réservoirs silicicoles
- Réservoirs boisés

Corridors

- Corridors aquatiques - Ruisseaux
- ▨ Corridors calcicoles
- Corridors humides
- Trame bocagère

Discontinuités et obstacles

- Bâti
- Enveloppes bâties
- Infrastructures routières principales
- Obstacles pour les cours d'eau

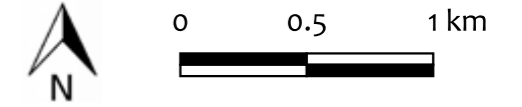
Limites administratives

- Limites communales



Trame Verte et Bleue du Pays de Bray

Enjeux et secteurs prioritaires Saint-Saëns



Discontinuités et obstacles

- Bâti
- Enveloppes bâties
- Infrastructures routières principales
- Obstacles pour les cours d'eau

Enjeux et secteurs prioritaires

- Périmètres de points de captage
- Mares à préserver
- Pollutions diffuses sur cours d'eau
- Berges potentiellement dégradées
- Zones humides présumées
- Tourbières
- Bois d'intérêt communautaire
- Plans Aménagement Gestion Durable
- Vergers ou prés-vergers
- Foncier soumis à déprise agricole
- Réseaux calcicoles restaurables

Limites administratives

- Limites communales



Trame Verte et Bleue du Pays de Bray


Continuités et potentialités

Saint-Saëns



0 5 10 km

Discontinuités et obstacles

 Infrastructures routières principales

 Bâti


 Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Continuités et potentialités écologiques


 Cours d'eau

 Corridors bocagers

 Secteurs à fort retournement de prairies

 Continuités bocagères restaurables

 Réservoirs boisés

 Continuités interrégionales

Limites administratives

 Limites communales

 Communauté de communes des 4 Rivières

 Communauté de communes de Bray-Eawy

 Communauté de communes de Londinières

 Limites du PETR du Pays de Bray



Source : SCAN 25 - IGN 2006 ; TVB Bray - Execo environnement et gama environnement 2019

Réalisation : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray, 2021

Vous avez un **projet**, une **question** et/ou la **thématique** de la Trame Verte et Bleue vous intéresse ?

N'hésitez pas à contacter le PETR du Pays de Bray.

Pour plus d'information, vous pouvez également consulter l'étude complète sur le site du PETR du Pays de Bray.





**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de Bray**

Maison des services
Boulevard Maréchal Joffre
76270 Neufchâtel-en-Bray

02.32.97.56.14
contact@paysdebray.org
www.paysdebray.org

